

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 20 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

DATE DE CONVOCATION
13/03/2023

DATE D'AFFICHAGE
13/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
19
VOTANTS
25

Étaient présents

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absents non excusés

Mme Edith LE ROUX
M. Nicolas DURAND

Secrétaire de séance : M. Frédéric LACOUR

Délibération n° 23.03.20/21

Objet / Participation au groupement de commandes de Caen la mer pour les produits et matériels d'entretien

Monsieur le Maire sollicite Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux afin qu'ils puissent approuver la participation de la commune au groupement de commandes lancé par Caen la mer quant à l'achat de produits et matériels d'entretien.

Monsieur le Maire précise ainsi que dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté Urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics concernant différentes prestations et achats.

Si une commune souhaite intégrer tel ou tel marché, elle doit délibérer pour cela et transmettre l'expression de ses besoins à Caen la mer.

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne se positionnera que sur les acquisitions dont elle a besoin.

De plus, le marché durera 1 an à compter du 1^{er} janvier 2023 et sera renouvelable 3 fois, sans qu'il puisse dépasser le 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de participer au groupement de commandes pour la Communauté Urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

DÉCIDE de participer au marché/accord-cadre portant sur l'acquisition de produits et matériels d'entretien, dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer,

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprise(s) retenue(s),

APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Frédéric LACOUR

Le Maire,
Gérard LENEVEU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20230320-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023